

3^{ème} BOURSE aux ANTIQUITES MILITAIRES

organisation : GREMS de MONTLOUIS sur Loire et ADAC de JOUE les Tours (Indre et Loire)

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017 de 9H00 à 16H00

Salle Jacques BREL / Place de la Marne / 37300 / JOUE les Tours

Bulletin de réservation à retourner accompagné de votre règlement (2 chèques à l'ordre du G.R.E.M.S.) à :

Mr.MATHIAUD Tony , 4. rue du Clos du Houx , 37270 , MONTLOUIS sur Loire.
(06.64.09.52.09. totomongo@hotmail.com)

NOM ou RAISON Sociale :.....

ADRESSE :.....

TELEPHONE / MAIL :.....

1. Particulier (joindre photocopie recto-verso de votre CNI)
2. Professionnel (indiquer votre n° d'enregistrement au R.C ou R.M.)

Par respect dû au public et aux organisateurs , vous vous engagez à fermer votre stand à partir de 16H00. De ce fait, nous vous demandons un chèque d'arrhes d'un montant de 30_ euros qui vous sera restitué à 16H00.

Aucune réservation ne sera prise en compte sans ce chèque.

1. je réserve mètres de table à 10 euros le mètre linéaire soit euros

2. je réserve plateaux repas à 10 euros le plateau (boisson comprise) soit euros

Règlement par chèque impératif , encaissement après la bourse.

Vous devez nous adresser la photocopie de votre autorisation de commerce des armes , ainsi que cela nous est demandé par les autorités préfectorales. Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans ce document.

Cette bourse se déroulera dans le respect des lois en vigueur et de l'application de la Charte des Collectionneurs ; tout manquement à ces règles ne saurait engager la responsabilité des organisateurs et entraînerait l'exclusion sans recours ni indemnité aucune.

Vous trouverez ci-joint un règlement intérieur que vous devrez nous retourner daté et signé. **Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée de ce document.**

Une exposition d'objets datant du conflit **1914/1918** aura lieu dans cette même salle .

Date de la réservation

Signature ou Cachet

Groupe de Recherches et d'Études en Milieu Souterrain

1 rue du Grand carroi

« le cormier »

37270 MONTLOUIS sur Loire

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Sont reconnus exposants les personnes morales (associations , sociétés) et physiques dont le bulletin d'inscription est parvenu en temps et en heure aux organisateurs , accompagné du règlement du droit d'inscription.

Article 2

L'association et les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui , à leur avis , pourrait troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation , ceci sans qu'il puisse leur être réclamé une indemnisation d'aucune sorte

Article 3

Les exposants s'engagent à proposer uniquement des objets , collections ou parties de collections entrant dans l'intitulé de la manifestation

Article 4

Les objets exposés (et ce dès l'installation du stand) demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire , à leurs risques et périls . Les organisateurs ou l'association ne pourraient être tenus pour responsables en cas de perte , détérioration , vol , saisie par un organisme officiel , etc....etc...

Article 5

Les exposants s'engagent à respecter la législation actuelle dans le domaine des armes , munitions ainsi que des souvenirs du IIIème Reich , notamment les dispositions du décret 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre , armes et munitions. Ils s'engagent à respecter les normes de sécurité. Donc par voie de conséquence décharger l'association organisatrice et les organisateurs de toute responsabilité directe ou indirecte résultant de l'inobservation , même partielle , de leur part de toute clause de ce règlement et reconnaître assumer seul les sanctions pénales pouvant résulter de tout contrôle officiel en cas d'infraction.

ARTICLE 6

les exposants se sont engagés par écrit à tenir leur emplacement jusqu'à 16H00 , et ce par respect dû au public et aux organisateurs

Dater et signer :